



Dijon, mardi 26 avril 2022

**AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/02114**

---

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)  
Code des transports

**Embâcles (autres que glace)****Présence de plantes aquatiques****Difficultés de navigation ( tous les usagers - dans les deux sens )**

---

**- à partir du 26/04/2022 à 13:00 - avec pour périodicité :  
Permanent**

**o Canal de Bourgogne**

entre les pk 30.471 (Ecluse n°101Y de Flogny) et pk 86.485 (Ecluse 74Y d'Arlot)  
- Tout le chenal

**Commentaire :**

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont prévenus de la présence de plantes aquatiques dans les biefs 75Y à 79Y (secteur Ravières / Chassignelles) et 99Y à 101 Y (secteur Cheney / Flogny).

Outre les difficultés de navigation dues aux nappes de plantes aquatiques dérivant en surface, cet incident entraîne un allongement du temps de sasement et des temps d'attente aux écluses.

Les agents de service mettent tous leurs efforts à l'enlèvement de ces plantes dans les meilleurs délais.

**Service(s) à contacter :**

UTI Bourgogne, 1 chemin Jacques Baerze, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX

Tél : 03 45 34 13 50 - Fax : 03 45 34 12 99

Direction territoriale Centre-Bourgogne, Chemin Jacques de Baerze, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX

Tél : 03.45.34.13.00 - Fax : 03.45.34.12.99

**Date limite d'affichage :**

Prochain avis.

Adjoint au chef de l'UTI

**Signé**

Fabien MARQUIS